



## ACCORD D'ENTREPRISE SNCF

# LA CGT NE SIGNERA PAS !

**En à peine 3 jours d'organisation du vote, les cheminots syndiqués à la CGT se sont exprimés de manière significative dans cet exercice de démocratie syndicale.**

Dans un contexte revendicatif intense marqué par la mobilisation contre le projet de loi « Travail » et pour une réglementation de haut niveau pour les cheminots de la SNCF et des Entreprises Ferroviaires Privées, la fédération CGT des cheminots est la seule organisation syndicale à avoir initié une consultation nationale de ses adhérents concernant l'accord d'entreprise soumis à signature à la SNCF.

57,66% d'entre eux ont fait savoir leur souhait de ne pas voir apposer la signature de la CGT sur cet accord tel qu'il est proposé par la direction SNCF. La CGT ne signera pas l'accord d'entreprise.

Cette consultation inédite ne met pas un terme à cette période revendicative débutée le 9 mars dernier.

C'est à l'appui des analyses et des éléments de réflexion issus de ses syndicats que la direction fédérale définira des suites qu'il conviendra de donner à l'accord d'entreprise et à la CCN.

Alors que les cheminots ont massivement pris part aux puissantes manifestations du 14 juin 2016 contre le projet de la loi « Travail », cet exercice démocratique, au cœur d'un conflit reconductible, devrait servir d'exemple à ceux qui, loin des préoccupations quotidiennes, prennent des décisions inacceptables dans le dos des salariés.

La fédération CGT des cheminots continuera de tout mettre en œuvre afin de créer les conditions du rassemblement le plus large pour plus d'égalité et de justice sociale.

CONTACT  
SERVICE PRESSE  
COMMUNICATION  
THIERRY NIER  
Tél : 01 55 82 84 32  
com@cheminotcgt.fr

